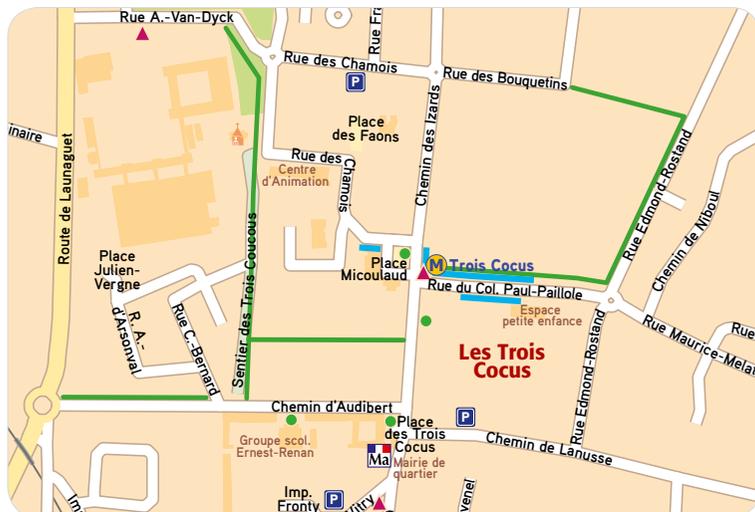


# Place MICOULAUD

Comment mieux stationner et vous déplacer dans votre quartier.



— Aménagement cyclable ▲ Station VéloToulouse ● Stationnement vélo

## Pour vos stationnements de courte durée

Parkings zone bleue (1h30 maxi)

- Rue des Chamois  
7 places dont 1 PMR\*
- Chemin des Izards  
4 places dont 1 PMR\*
- Rue du Colonel Paillole  
26 places dont 1 PMR\*

\* PMR : Personne à mobilité réduite

## P Pour vos stationnements de longue durée

Parkings (24h maxi)

- Parking rue des Chamois  
60 places
- Parking chemin de Lanusse  
65 places
- Parking impasse Vitry  
30 places

## Information stationnement Zone Bleue

Consultez [stationnement.toulouse.fr](http://stationnement.toulouse.fr) ou téléphonez à **Allô Toulouse**

**ALLO** 24h  
**TOULOUSE**  
05 61 222 222



Stationnement aux abords des commerces



Stationnement résident



Stationnement des professionnels



Charte livraisons en centre-ville

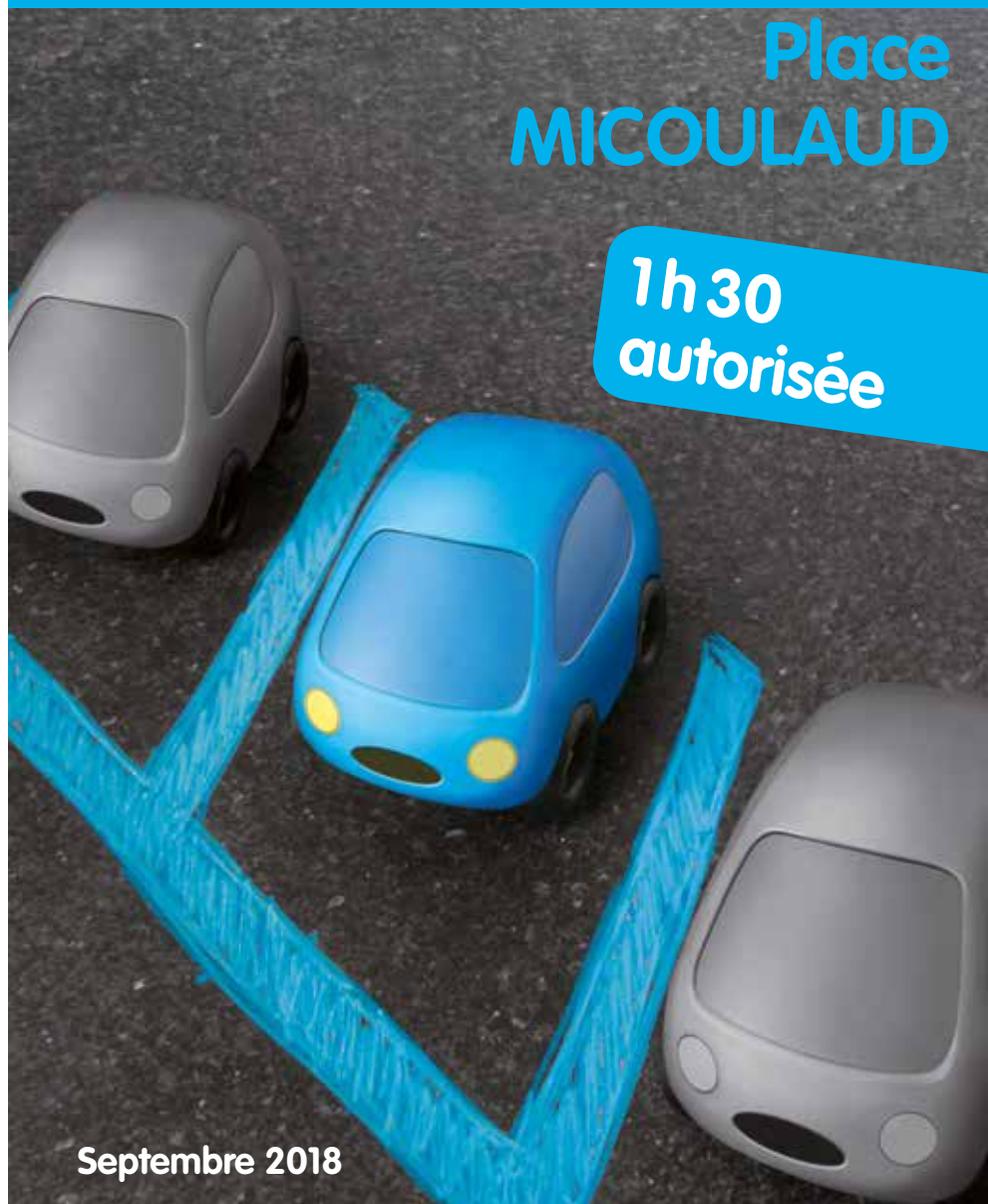


Deux-roues motorisés

# STATIONNEMENT ZONE BLEUE

## Place MICOULAUD

1h30 autorisée



Septembre 2018

toulouse métropole

MAIRIE DE TOULOUSE

WWW.TOULOUSE.FR

Toulouse en grand !



# Zone Bleue, pourquoi ?

## Les atouts de la Zone Bleue

Des places de stationnement réglementées mais gratuites pour faciliter la vie des cœurs de quartiers :

- favorise l'accès aux commerces et aux équipements de proximité en assurant une plus grande rotation,
- supprime les véhicules ventouses (véhicules qui occupent de façon abusive une place de stationnement).

## La signalisation Zone Bleue

Panneau d'entrée



MAXI 1h30  
DU LUNDI AU SAMEDI  
de 9h à 12h et de 14h à 19h  
HORS JOURS FÉRIÉS

Durée de stationnement autorisée

Créneau horaire de la réglementation

Panneau de sortie



# Zone Bleue, mode d'emploi

Les zones bleues obéissent aux normes européennes.

Le disque bleu européen remplace le traditionnel « disque bleu ».

Ce dispositif **Zone Bleue** réglemente les durées de stationnement autorisées en fonction des besoins de rotation aux abords des commerces, sur les emplacements parkings dûment signalés par un marquage au sol (bleu) et des panneaux.

**La durée de stationnement autorisée est indiquée sur les panneaux de signalisation.**

## Comment utiliser votre disque de stationnement ?

- Le disque doit être positionné sur la face interne du pare-brise ou, à défaut, sur la partie avant du véhicule.
- L'automobiliste doit indiquer sur le disque européen son heure d'arrivée.
- Vous pouvez stationner au maximum de la durée mentionnée sur les panneaux.

## Quand utiliser votre disque place Micoulaud ?

- Du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h hors jours fériés
- Durée maximum de stationnement : 1 h 30

## Où se procurer le disque de stationnement ?

- Le disque est disponible gratuitement auprès des commerces de la zone de stationnement et équipements publics (mairies, bibliothèque...) du secteur, dans la limite des stocks disponibles.
- Le disque est également disponible à l'achat dans les magasins spécialisés.

